



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt

Séance ordinaire du 06 février 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité du Canton de Valcourt, tenue au 9040-B, rue de la Montagne, Valcourt (Québec) le 06 février 2017, à 19h00 sous la présidence de monsieur Patrice Desmarais, maire de la municipalité du Canton de Valcourt;

Et à laquelle sont présents :

| | | | |
|---------------------|---------|-------------------|---------|
| Réjean Duchesneau | Siège 1 | Mario Gagné | Siège 2 |
| Gilles Allain | Siège 3 | Gaétane Lafrance | Siège 4 |
| Bertrand Bombardier | Siège 5 | Michel Daigneault | Siège 6 |

Assiste également à la réunion, la directrice générale, madame Sylvie Courtemanche qui agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCE

Monsieur le maire, Patrice Desmarais, souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les membres à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Valcourt.

Madame la secrétaire note la présence des conseillers.

La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par monsieur le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement tenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Attendu que chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance ordinaire, lequel a été lu à haute voix par madame la secrétaire à la demande de monsieur le maire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ:

QUE l'ordre du jour proposé aux membres du conseil soit accepté tel que lu, présenté et modifié le tout selon le libellé suivant;

PROPOSITION ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 décembre 2016
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 09 janvier 2017 (correction du montant de la facture du Centre D'Action bénévole pour 4 776\$)
6. Rapport d'activités des comités et rapport du maire
7. Première période de questions
8. Administration:
 - 8.1 Adoption des comptes à payer au 06 février 2017, ratification des comptes et des salaires payés durant le mois précédent cette séance
 - 8.2 Dépôt de la correspondance
 - 8.3 Autorisation d'achat d'une remorque
 - 8.4 Autorisation des travaux de rechargement
 - 8.5 Autorisation pour lancement des appels d'offres suivants :
 - contrat de mise en forme des surfaces de roulement en matériaux granulaires;
 - contrat de vidanges des fosses septiques;
 - contrat de calcium liquide.
 - 8.6 Demande de réduction de vitesse sur la rue de la Montagne



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 06 février 2017

- 8.7 Trans-Appel – Transport vers Sherbrooke
- 8.8 Acquisition de la rue Tétreault suite à l'adjudication lors de la vente pour taxes impayées en 2015
- 8.9 Remboursement inscription Gaétane Lafrance, conseillère pour sa participation au dîner de Noël du Centre d'Action bénévole (10\$)
- 8.10 Résolution d'appui à la FQM dans le dossier de la MMQ
- 8.11 Demande de commandite du Club de patinage Artistique de Valcourt
- 8.12 Remboursement d'essence pour les bénévoles ayant utilisé leur VTT pour le transport lors de la randonnée du 03 février dernier
- 9. Règlements
 - 9.1 Dépôt du certificat du registre du Règlement 381-2016
- 10. Deuxième période de questions
- 11. Varia
- 12. Levée de la séance

236-2017-02-06

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2016

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 décembre 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 décembre 2016 soit accepté tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE

237-2017-03-06

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016 soit accepté tel que présenté.

PROPOSITION ADOPTÉE

238-2017-02-06

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 09 JANVIER 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 janvier 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERTRAND BOMBARDIER:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 09 janvier 2017 soit accepté avec la modification suivante :



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt ***Séance ordinaire du 06 février 2017***

La résolution numéro 227-2017-01-09 est modifiée de la façon suivante :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt accepte de verser un montant de 4 776 \$ à titre d'aide financière au Centre d'Action bénévole de Valcourt et Région pour l'année 2017.

PROPOSITION ADOPTÉE

6. RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMITÉS ET DU MAIRE

RAPPORTS DES COMITÉS :

Chacun des responsables des divers comités permanents institués au sein du conseil de la municipalité du Canton de Valcourt est appelé à tour de rôle à donner lecture ou à résumer sommairement les activités de ceux-ci, s'il y a lieu:

- | | |
|-------------------------------|--|
| Réjean Duchesneau (siège 1) | • Chambre de Commerce et Industrie de la Région de Valcourt, Sécurité civile |
| Mario Gagné (siège 2) | • Randonnée en raquettes |
| Gilles Allain (siège 3) | • Voirie, Sécurité civile |
| Gaétane Lafrance (siège 4) | • Randonnée en raquettes |
| Bertrand Bombardier (siège 5) | • CPIVR |
| Michel Daigneault (siège 6) | • Voirie, Sécurité civile, Valcourt 2030-Soirée sur l'habitation |

RAPPORT DU MAIRE

- Remise d'une liste des rencontres du dernier mois

7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire s'enquiert auprès des observateurs présents pour savoir qui d'entre eux souhaitent se faire entendre par le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt.

Aucune question n'est posée à cette période de questions.

8. ADMINISTRATION

239-2017-02-06

8.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 06 FÉVRIER 2017, RATIFICATION DES COMPTES ET DES SALAIRES PAYÉS DURANT LE MOIS PRÉCÉDENT CETTE SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre les chèques #201700053 à #201700076 pour les comptes à payer au 06 février 2017, totalisant 64 756.26\$;

QUE les chèques #201700039, #201700041 à #201700044 et #201700046 à #201700052 émis pour les comptes payés durant le mois précédent cette séance, totalisant 12 737.58\$, soient ratifiés;

QUE les dépôts directs émis pour les salaires du mois précédent cette séance, totalisant 8 121.54\$, soient ratifiés;

QUE les chèques #201700040 et #201700045 sont annulés;

QUE la secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles pour ces fins.

PROPOSITION ADOPTÉE



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 06 février 2017

240-2017-02-06

8.2 CORRESPONDANCE

ATTENDU QU' un rapport de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire jusqu'à celle-ci a été remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

QUE la correspondance reçue soit, par les présentes, adoptée et déposée aux archives de la municipalité pour y être conservée et mise à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

PROPOSITION ADOPTÉE

241-2017-02-06

8.3 ACHAT D'UNE REMORQUE POUR LES TRAVAUX PUBLICS ET DE MANDATAIRE AUTORISÉ POUR TRANSIGER AVEC LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

ATTENDU QU' une soumission a été demandée aux Remorques Laroche pour une remorque de 5 par 10 pieds, incluant les rampes d'accès pour le chargement arrière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN:

D' autoriser l'achat d'une remorque de 5 par 10 pieds avec ses rampes d'accès chez les Remorques Laroche de Saint-Denis-de-Brompton au prix de 7 012.00\$ (avant les taxes applicables);

DE payer cette dépense à même l'affectation au surplus accumulé tel que présenté aux prévisions budgétaires 2017;

DE désigner madame Sylvie Courtemanche, directrice générale, comme mandataire autorisée à agir pour et au nom de la Municipalité du Canton de Valcourt auprès de la Société d'assurance automobile du Québec pour toutes transactions, soient mais sans limitation: remisage, déremisage, vente d'un véhicule, mise au rancart, transfert de propriété, immatriculation, vérification mécanique, demande de dossier de conduite.

PROPOSITION ADOPTÉE

242-2017-02-06

8.4 AUTORISATION DES TRAVAUX DE RECHARGEMENT POUR L'ANNÉE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT:

D' accepter les soumissions suivantes pour conclure des contrats de gré à gré pour les travaux de rechargement suivants :

Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 06 février 2017

| Emplacement | Type de matériel et service | Fournisseur | Longueur (m) | Tonnage | Coût/tonne (avant taxes) |
|---|--|---------------------------|--------------|---------|--------------------------|
| Chemin Roberge | Fourniture de 0-¾ | Carrière Acton Vale | 1 000 | 800 | 12,47 \$ |
| Rang 8 (de Monty vers Ste-Anne) | Fourniture de 0-¾ | Carrière Acton Vale | 350 | 220 | 12,47 \$ |
| Rang 8 (de Boscobel vers Monty) | Fourniture de 0-¾ | Carrière Acton Vale | 600 | 400 | 12,47 \$ |
| Boscobel à partir de la première courbe avant le 6145 | Fourniture de 0-¾ | Carrière Acton Vale | 400 | 300 | 12,47 \$ |
| Boscobel (du chemin des Pointes vers Béthanie) | Fourniture de 0-¾ incluant le transport | Excavation Yannick Cabana | 400 | 250 | 18,35 \$ |
| Chemin des Pointes | Fourniture de 0-¾ incluant le transport | Excavation Yannick Cabana | 800 | 440 | 18,35 \$ |
| | Transport matériel en provenance de la Carrière Acton Vale | Bombardier Léon Inc. | | 860 | 6,85 \$ |
| | Transport matériel en provenance de la Carrière Acton Vale | Stéphane Bombardier Inc. | | 860 | 6,85 \$ |

QUE monsieur le maire Patrice Desmarais et madame la directrice générale Sylvie Courtemanche, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour que prenne effet cette résolution.

PROPOSITION ADOPTÉE

243-2017-02-06

8.5 AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERTRAND BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE:

D' autoriser Sylvie Courtemanche, directrice générale, à lancer les appels d'offres suivants :

- Contrat de mise en forme des surfaces de roulement en matériaux granulaires;
- Contrat de vidange de fosses septiques;
- Contrat de fourniture et d'épandage de 110 000 litres de calcium liquide 35%.

PROPOSITION ADOPTÉE

244-2017-02-06

8.6 DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE DE LA MONTAGNE (ROUTE 222)

ATTENDU QUE le conseil est préoccupé depuis plusieurs années par la sécurité des usagers de la route dans le secteur de la zone industrielle sur la route 222, et a déjà adressé deux demandes de réduction de la vitesse permise au Ministère des Transport du Québec (MTQ);



***Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 06 février 2017***

ATTENDU QUE l'ajout d'une entreprise d'excavation et d'une entreprise de transport d'eau dans la zone industrielle IND-2 depuis la dernière demande de réduction de la vitesse dans ce secteur qui vous a été adressée en 2012 justifie cette nouvelle demande;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter de nouveau à votre attention la présence de l'intersection du Rang 3 Sud, la configuration de la route de ce secteur et la circulation importante des travailleurs de l'Usine de BRP lors des heures de pointes qui rendent les manœuvres dangereuses pour les usagers de la route;

ATTENDU QUE des demandes ont été faites au conseil par les propriétaires des compagnies de transport de ce secteur qui constatent que certaines manœuvres d'accès à la route mettent en danger leurs sécurités et celle des usagers de la route ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

QUE le conseil demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) de réduire la limite de vitesse sur la rue de la Montagne (Route 222) de 90km/h à 70km/h pour la section qui se situe entre la limite actuelle de 50 km/h jusqu'à l'intersection du Rang 3 Sud;

QUE le conseil demande au MTQ d'installer des enseignes indiquant les sorties de camions dans ce secteur industriel.

PROPOSITION ADOPTÉE

245-2017-02-06

8.7 TRANS-APPEL TRANSPORT VERS SHERBROOKE

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Valcourt et la Ville de Valcourt ont mandaté Trans-Appel en mars 2016 pour effectuer une étude de faisabilité pour la mise en place d'un service de transport collectif reliant le Canton de Valcourt et la ville de Valcourt à Sherbrooke, en passant par les municipalités de Racine et de Saint-Denis-de-Brompton;

ATTENDU QUE Trans-Appel a déposé le 13 décembre 2016, cette étude de faisabilité et de mise en place d'un service minimum de transport reliant le Canton de Valcourt et la ville Valcourt à Sherbrooke;

ATTENDU QUE deux scénarios ont été déposés suite à l'analyse des données recueillies, dont un qui comporte un nombre plus élevé de retours que l'autre (scénario numéro 2);

ATTENDU QUE Trans-Appel recommande le scénario comportant le plus grand nombre de retours (scénario numéro 2) parce qu'il le considère plus durable à coûts abordables, et qu'il n'interfère pas avec les services qu'il offre déjà;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE GAÉTANE LAFRANCE:

QUE le conseil du Canton de Valcourt accepte le scénario numéro 2, tel que présenté par Trans-Appel en date du 13 décembre 2016, soit :



***Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 06 février 2017***

Deux heures de départ et deux heures de retour répartis de la façon suivante :

- 5 départs par semaine, à raison d'un départ par jour selon deux plages horaires distinctes, soit :
 - 3 départs par semaine à 9h00, les lundis, mercredis et vendredis;
 - 2 départs par semaine à 13h00, les mardis et jeudis.
- 8 retours par semaine, selon deux plages horaires distinctes, soit :
 - 5 retours par semaine à 16h00, tous les jours de la semaine;
 - 3 retours par semaine à 12h00, les lundis, mercredis et vendredis.

PROPOSITION ADOPTÉE

246-2017-02-06 **8.8 ACHAT SUITE À UNE ADJUDICATION**

ATTENDU QUE la municipalité s'est portée acquéreur d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro UN MILLION HUIT CENT VINGT-CINQ MILLE SEPT CENTS (1 825 700) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Shefford, en vertu d'un certificat d'adjudication émis par la Municipalité Régionale de Comté du Val-Saint-François, émis le 23 juin 2015, dans le cadre d'une vente pour taxes, laquelle a eu lieu le 11 juin 2015;

ATTENDU QU' aucune personne n'a racheté ni retrait ledit immeuble conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 1044 du Code municipal, la municipalité a droit à un acte de vente de la part de la Municipalité Régionale de Comté du Val-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

QUE la municipalité signe un acte de vente avec la Municipalité Régionale de Comté du Val-Saint-François suite à l'adjudication et concernant l'immeuble ci-dessus mentionné, soit le lot numéro 1 825 700 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;

QUE le prix dudit immeuble, lequel a déjà été payé par la municipalité est de CENT DOLLARS (100,00\$);

QUE l'achat soit faite sans aucune garantie quelconque, que ce soit contre les vices cachés ou apparents, le tout aux risques et périls de la Municipalité et avec possession depuis l'adjudication;

QUE Patrice DESMARAIS, maire, et que Sylvie COURTEMANCHE, directrice générale, secrétaire-trésorière, soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente à intervenir, à y ajouter toute clause jugée nécessaire, négocier de telles clauses si requis et également à signer tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

PROPOSITION ADOPTÉE



***Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 06 février 2017***

247-2017-02-06

8.9 REMBOURSEMENT DINER DE NOËL

ATTENDU la participation de madame la conseillère Gaétane Lafrance au dîner de Noël du Centre d'action bénévole de la région de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

D' autoriser le remboursement d'un montant de 10\$ à madame la conseillère Gaétane Lafrance pour sa participation au dîner de Noël du Centre d'Action bénévole de Valcourt qui a eu lieu le 14 décembre 2016.

PROPOSITION ADOPTÉE

248-2017-02-06

8.10 DEMANDE DE CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE.

ATTENDU QUE la mission de la FQM est de représenter les intérêts des municipalités locales et régionales;

ATTENDU QUE la municipalité est membre de la FQM;

ATTENDU QU' à ce titre, la FQM a travaillé depuis au moins 1986 à la mise sur pied d'une mutuelle d'assurance ce qui a donné lieu en 2003 à la constitution de La Mutuelle des municipalités du Québec (« MMQ »);

ATTENDU QUE la FQM n'a pas d'intérêt différent des municipalités qui en sont membres;

ATTENDU QUE par sa résolution CA-2016-08-25/09 du 25 août 2016 le Conseil d'administration de la FQM a dit souhaiter que des liens étroits soient développés entre celle-ci et la MMQ et a demandé qu'une rencontre ait lieu entre les membres de son comité exécutif et des représentants de la MMQ, ce que celle-ci a refusé;

ATTENDU QUE le 31 août 2016, le Comité de déontologie et gouvernance de la MMQ a amendé la Politique sur l'éthique et la déontologie (la « Politique ») faisant notamment en sorte que si ces amendements sont maintenus, les administrateurs de la FQM ne pourront plus, à l'avenir, être élus au Conseil d'administration de la MMQ;

ATTENDU QUE le 1er septembre 2016, le conseil d'administration de la MMQ a mandaté le Comité de déontologie et gouvernance afin qu'il examine la conduite de M. Richard Lehoux, administrateur de la MMQ et président de la FQM, à la lumière de la Politique notamment pour avoir déposé la résolution CA-2016-08-25/09 et pour différentes allégations toutes relatives aux liens entre la FQM et la MMQ;

ATTENDU QUE le 1er décembre 2016, le conseil d'administration de la MMQ a approuvé le contenu d'une décision du Comité de déontologie et gouvernance interprétant la Politique de manière à interdire à un dirigeant ou à un administrateur de la FQM de siéger à titre d'administrateur de la MMQ;

Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 06 février 2017

- ATTENDU QUE le premier président de la MMQ était aussi président de la FQM, que plusieurs des administrateurs de la FQM ont été administrateurs de la MMQ et que M. Richard Lehoux siège à titre d'administrateur de la MMQ depuis sa constitution en 2003, qu'il occupe des fonctions d'administrateurs de la FQM en continu depuis 2001 et d'officiers de la FQM depuis 2010;
- ATTENDU QUE la très grande majorité des membres de la MMQ sont membres de la FQM, qu'ils ont des intérêts convergents et qu'il est dans l'intérêt des membres de la FQM et de la MMQ que celle-ci demeure un instrument au service des plus petites municipalités;
- ATTENDU QUE ces positions et ces actes du conseil d'administration de la MMQ divergent de manière fondamentale et irréconciliable avec la position de la municipalité quant à la relation étroite et à la collaboration que doit maintenir la MMQ avec la FQM, vu leur mission et leur intérêt commun, soit celui des membres;
- ATTENDU QUE les positions adoptées par le conseil d'administration de la MMQ sont de nature à nuire à une saine gestion de la MMQ et à porter atteinte à l'intérêt de ses membres, dont la municipalité fait partie;
- ATTENDU QU' il est inacceptable que les administrateurs de la MMQ aient accepté que les règles et politiques de la MMQ aient pour effets d'exclure désormais de son Conseil d'administration les officiers et administrateurs de la FQM;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARIO GAGNÉ:
- QUE la municipalité requière du conseil d'administration de la MMQ qu'il décrète la tenue d'une assemblée extraordinaire des membres et que la secrétaire, Me Colette St-Martin, convoque, sans délai, cette assemblée extraordinaire;
- QUE l'ordre du jour de cette assemblée extraordinaire des membres soit le suivant :
- « 1. ouverture de l'assemblée;
2. vérification de la convocation et du quorum;
3. abrogation de la résolution du Comité de déontologie et gouvernance adoptée le 31 août 2016 (# 4-09-16) relative à la Politique;
4. levée de l'assemblée. »
- QU' il soit demandé à la secrétaire de la MMQ, Me Colette Saint-Martin, de transmettre l'avis de convocation de la tenue de cette assemblée extraordinaire aux administrateurs de la MMQ et que le contenu de la présente résolution leur soit également transmis à titre de motifs écrits invoqués pour requérir leur révocation;
- QUE la municipalité mandate son maire Patrice Desmarais, afin d'exercer son vote lors de cette assemblée extraordinaire du respect de la présente résolution;
- QUE la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

PROPOSITION ADOPTÉE



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 06 février 2017

249-2017-02-06

8.11 DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE VALCOURT

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de commandite de 50\$ en échange d'une visibilité d'un quart de page dans le programme souvenir du spectacle de fin d'année du Club de Patinage artistique de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GILLES ALLAIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

D' offrir une commandite de 50\$ au Club de Patinage artistique de Valcourt.

PROPOSITION ADOPTÉE

250-2017-02-06

8.12 REMBOURSEMENT D'ESSENCE POUR LES VTT UTILISÉS POUR LE TRANSPORT DES PARTICIPANTS À LA RANDONNÉE EN RAQUETTES

ATTENDU QUE trois bénévoles ont utilisés des VTT pour transporter les participants à la randonnée en raquettes sur le Mont-Valcourt le 03 février dernier, activité organisée conjointement avec des bénévoles et la municipalité dans le cadre du Festi-Val-en-neige;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL DAIGNEAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉJEAN DUCHESNEAU:

DE rembourser un montant de 25\$ aux trois bénévoles ayant fourni leurs VTT et payé l'essence nécessaire pour permettre le transport durant la soirée du 03 février dernier aux participants de la randonnée en raquettes sur le Mont-Valcourt.

PROPOSITION ADOPTÉE

9. RÈGLEMENTS

9.1 Dépôt du certificat de registre du Règlement 381-2016

Le dépôt du certificat suivant est fait :

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

RÈGLEMENT 381-2016
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 818 735.00 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATIONS ET D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE SITUÉ AU 5583, CHEMIN DE L'AÉROPORT, VALCOURT (QC) JOE 2L0

Je, Sylvie Courtemanche, directrice générale de la municipalité du Canton de Valcourt certifie

☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 381-2016 est de 661;

☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 77;



Procès-verbal de la municipalité du Canton de Valcourt
Séance ordinaire du 06 février 2017

☞ que le nombre de signatures apposées est de zéro (0);

Je déclare

- que le règlement 381-2016 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT CE
17 JANVIER 2017

Sylvie Courtemanche
Directrice générale, secrétaire-trésorière

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire s'enquiert auprès des observateurs présents pour savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le conseil de la municipalité du Canton de Valcourt.

Aucune question n'est posée à cette période de questions.

11. VARIA Aucun ajout

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS ÉCHÉANT, MADAME LA CONSEILLÈRE, GAÉTANE LAFRANCE PROPOSE LA LEVÉE DE LA SÉANCE À 19H45.

Je soussignée, Sylvie Courtemanche, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Patrice Desmarais, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient.

X

Sylvie Courtemanche
Directrice générale et secrétaire-trésorière

X

Patrice Desmarais
Maire

251-2017-02-06